

Commentaires suite aux avis reçus dans le cadre de la consultation publique du PLPDMA du 14 novembre au 5 décembre 2022

Communication sur la consultation publique

Les habitants du territoire ont été informés de cette consultation par différentes voies de communication :

- Une page d'actualité sur le site internet de Quimperlé Communauté et une sur le site internet du Valcor
- Une publication partagée sur la page Facebook « Quimperlé Communauté »
- Des articles dans la presse locale (2 dans le Ouest France, 1 dans le Télégramme)
- Un exemplaire papier au siège de Quimperlé Communauté avec un affichage à l'accueil

Bilan :

12 avis ont été émis.

Les avis ont été classés selon leur thématique afin d'y apporter une réponse globale :

- Remarques génériques sur la prévention et le PLPDMA
- Tri des recyclables
- Biodéchets et végétaux
- Consommation responsable et réemploi
- Déchèterie
- Financement et tarification incitative

Réponse de Quimperlé Communauté sur la prévention et le PLPDMA

Le rôle de la collectivité est d'accompagner les habitants dans le changement des pratiques. Pour cela, les actions qui seront déployées jusqu'en 2027 passeront principalement par de la sensibilisation, de la communication, de la promotion.

Il semble important de rappeler que les objectifs de la prévention des déchets sont de réduire les quantités de déchets produits et collectés, leur nocivité mais également d'améliorer le caractère valorisable des déchets. La responsabilité des producteurs (industriels, fabricants...) est d'ailleurs un élément déterminant dans l'atteinte de cette ambition.

Quimperlé communauté s'y attèle depuis longtemps. Chaque politique publique est construite sous cet angle. Elus et agents sont pleinement engagés, dans le cadre des compétences communautaires à respecter l'équilibre de notre territoire. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Les aspects de climat, de biodiversité, d'écosystème ou encore de santé ne sont pas abordés dans un PLPDMA, mais ils le sont dans d'autres documents-cadre de l'action communautaire comme le Plan Climat Air et Energie Territorial, le Schéma de Cohérence Territoriale, le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou le Contrat Local de Santé.

Certaines propositions d'actions, très précises (sacs en tissus, contenants lavables ...), trouveront place dans le travail détaillé des fiches actions, dans les mois qui viennent.

Réponse de Quimperlé Communauté sur le tri des recyclables

Les remarques sur la collecte du tri, y compris le projet en cours de tri en vrac, ne sont pas intégrées au PLPDMA car cet aspect ne rentre pas dans le champ d'action de la prévention.

En complément du rapport d'activité annuel, toutes les consignes de dépôts des déchets ménagers (ordures ménagères et recyclables) sont disponibles via nos outils de communication habituels (site internet, flyers disponibles aux accueils de la collectivité et des mairies, ambassadeurs du tri en porte à portes) et s'accompagnent d'affichage sur nos différents supports (abris bus, bennes et bacs de collecte).

Les usagers peuvent aussi contacter le service concerné pour plus de renseignement.

Réponse de Quimperlé Communauté sur les biodéchets et végétaux

➤ Biodéchets

Le tri à la source des biodéchets constitue un enjeu majeur et prioritaire de ce programme, ceux-ci représentant près d'un tiers du poids d'une poubelle d'ordures ménagères. Ainsi, comme le décrit la fiche action n°1, le déploiement du compostage va s'intensifier dès 2023.

Nous recensons 32 861 logements sur le territoire, mais ceux-ci concernent 25 503 ménages, il y a en effet une part de résidences secondaires et une part de logements vacants.

88% des résidences principales sont des maisons.

20,6% des foyers du territoire ont pu bénéficier de composteurs proposés par la collectivité, d'autres ménages pratiquent le compostage en tas ou ont acquis un composteur en commerce.

Selon des enquêtes menées en porte à porte sur 6 ans, 41,4% des foyers disent composter.

L'activité humaine en général, et non la présence d'un composteur, favorise la présence de rongeurs dans notre environnement. Le compost ne les attire pas mais peut les inciter à se montrer et à rester dans votre jardin.

➤ Végétaux

L'ensemble des tonnages de végétaux collecté en déchèterie est valorisé en compost.

Les aides financières à la location d'un broyeur proposées par Quimperlé Communauté sont à ce jour réservées aux particuliers, dans le cadre de la fiche action 3, il sera réfléchi à d'autres actions, comme par exemple du broyage dans les quartiers.

Dans cette même fiche action sera également abordée la gestion des végétaux à domicile par des pratiques alternatives (paillage, haies sèches, haies à croissance lente, tonte différenciée...).

Réponse de Quimperlé Communauté sur la consommation responsable et le réemploi

➤ Consommation responsable

De nombreuses actions très précises (suremballage, contenant réutilisable, achat en vrac...) ont pu être formulées dans les commentaires ; les axes 3 et 4 du PLPDMA ont pour but d'accompagner les particuliers, les collectivités et les professionnels dans une démarche de consommation plus responsable ; ces propositions seront travaillées plus finement lors du déploiement de ces axes.

La fiche action 12 intègre l'accompagnement des associations et collectivités pour l'organisation d'évènements éco responsables, ce sujet étant évoqué dans plusieurs commentaires.

➤ Réemploi

Des locaux destinés au réemploi ont été mis à disposition de l'association Retritout dans deux déchèteries du territoire. Quimperlé Communauté apporte son soutien à cette association depuis plusieurs années.

Réponse de Quimperlé Communauté sur les déchèteries

L'ensemble des tonnages apporté en déchèterie par les habitants et les professionnels n'est pas estimé mais précisément pesé, ceci même en 2010 alors que la déchèterie de Quimperlé était en travaux.

Cependant, l'ouverture d'une nouvelle déchèterie (celle de Moëlan sur Mer en 2014) apporte un service de proximité qui génère, le plus souvent, des dépôts supplémentaires.

Ainsi, les chiffres publiés dans le rapport sont corrects : il y a bien eu une hausse des Déchets Ménagers et Assimilés de l'ordre de 19,1% entre 2010 et 2019, ce chiffre étant exprimé en tonnage et non en volume.

La réduction des apports en déchèterie est bien un enjeu central de ce PLPDMA, autant sur les apports de végétaux que sur les incinérables ou les encombrants, qu'ils proviennent des particuliers ou des professionnels. Les actions proposées dans le PLPDMA vont dans ce sens.

La baisse des tonnages de végétaux récoltés en déchetteries reste un axe de travail majeur, non pas pour des questions économiques car leur coût de traitement est moindre par rapport à d'autres flux, mais leur volume nécessite de nombreux transports, vecteurs de gaz à effet de serre, vers leur destination de compostage alors que ceux-ci pourraient être valorisés dans les jardins. De plus, l'emprise au sol de ce flux dans les déchèteries limite le développement d'autres filières de réemploi ou de valorisation.

Une démarche est en cours par le syndicat Valcor pour instaurer le contrôle d'accès en déchèterie, afin de limiter les apports provenant d'autres territoires.

Cependant, dès le 1^{er} janvier 2023, tous les professionnels et collectivités seront facturés pour leurs dépôts.

Réponse de Quimperlé Communauté sur les aspects financiers et la tarification incitative

➤ Tarification incitative

L'opportunité d'instaurer une tarification incitative sur le territoire a fait l'objet d'une étude par un prestataire, étude achevée début décembre 2022.

A ce jour, aucune décision n'est prise sur l'opportunité de sa mise en place.

A noter que le mode de collecte actuel ne permet pas son déploiement immédiat.

➤ Autres aspects financiers

Les conséquences, qu'elles soient économiques, énergétiques ou écologiques, sur l'usine d'incinération en raison d'une réduction des déchets incinérés n'ont pas été prises en compte. En effet, l'enjeu d'un tel programme est bien de réduire les quantités de déchets produits et donc traités. Cependant, le VALCOR, syndicat de traitement en charge de l'usine d'incinération, est parfaitement associé à nos réflexions.

Il en est de même pour les conséquences financières sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est réétudiée chaque année en fonction de nos dépenses globales de fonctionnement et de la qualité du service aux usagers.

Conclusion

Quimperlé Communauté remercie les personnes qui se sont exprimées au cours de cette consultation publique.

Les avis donnés ne nécessitent pas une modification du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les raisons suivantes :

- Les actions suggérées seront étudiées dans les actions déjà prévues ;
- Les actions proposées ne rentrent pas dans le champ d'un PLPDMA ;
- Les remarques ne suscitent pas nécessairement d'action.

Le PLPDMA sera soumis au vote du Conseil Communautaire le 15 décembre 2022.